Espèces visées	Sensibilité	Période	Incidences	Préconisations
OISEAUX NICHEURS				
Ardéidés **Grue cendrée** **Marouette** **Busard des roseaux** **Fauvettes paludicoles** **Anatidés**	Dérangement	Mars-juillet	Echec ou moindre succès de la reproduction	Limitation des accès au simple itinéraire de randonnée - Absence de travaux de gestion - Bardage du pont-Masson - Respect de la réglementation sur le survol
OISEAUX EN HIVERNAGE/MIGRATION				
Grue cendrée **Busard Saint-Martin** **Limicoles** **Anatidés**	Dérangement	Octobre-février	Délocalisation d'individus	Arrêt des activités de chasse au gibier d'eau - Accès interdit au dortoir et surveillance accrue - Horaires de battues adaptées - Accès interdit aux vasières et surveillance accrue lors de la Fête du poisson
HABITATS				
Prairies	Piétinement	Toute l'année	Destruction d'espèces et/ou de l'habitat	Limitation des accès au simple itinéraire de randonnée - Respect de la réglementation
	Cueillette et feu	Mars-novembre		
Roselières à Phragmites	Feu	Mars-novembre		

B. GESTION DE LA RNR DE LACHAUSSEE

B.1. La valeur et les enjeux de la RNR

B.1.1. Synthèse de la valeur patrimoniale de la RNR

B.1.1.1. Les habitats

Les habitats inscrits à la Directive « Habitats » et ceux désignés comme Habitat de niveau déterminant 1 pour les ZNIEFF en Lorraine sont pris en compte dans cette évaluation. Le tableau suivant synthétise l'ensemble des habitats visés ci-dessus.

Libellé de l'habitat	Code Corine	Code EUR 15	Dét. ZNIEFF	Sup. en ha	% du site
Eaux oligo-mésotrophe riches en calcaire	22.15	3140	1	5.57	0.92
Herbiers à characées des eaux permanentes oligo-mésotrophes basiques *Charion fragilis* Krausch 1964	(22.12 & 22.15) 22.44	3140-1	1	7.74	1.28
Herbiers à characées des eaux permanentes oligo-mésotrophes faiblement acides à faiblement alcalines *Nitellion syncarpo-tenuissimae* W. Krause 1969	(22.12 & 22.15) 22.44 x 22.421	3140-2	1	26 .81	4.43
Herbiers flottants non enracinés *Lemnion trisulcae* Hartog et Segal 1964	22.411	3150-2		Non cartographiés	
Herbiers flottants à lentilles d'eau *Lemnetum minoris-Spirodeletum polyrhizae* W. Koch 1954	22.411	3150-3			
Herbiers flottants à Utriculaire citrine *Utricularietum neglecta* T. Müll et Görs 1960	22.414	3150			
Herbiers enracinés à Potamot pectiné *Potametum pectinati* Cartensen 1955	22.421	3150		97.73	16.15
Herbiers enracinés à Potamot pectiné x Herbiers enracinés à Cornifle nageant *Potametum pectinati* Cartensen 1955	22.421 x 22.42	3150		2.44	0.40
Herbiers enracinés à Potamot luisant *Potametum lucentis* Hueck 1931	22.421	3150		11.59	1.92
Herbiers enracinés à Potamot à feuilles obtuses *Potametum obtusifolii* Sauer ex Neuhäul 1959	22.421	3150		0.14	0.02
Prairie acidicline à Succise des prés sur sol minéral *Molinietalia caeruleae* Koch. 1926	37.311	6410-13	1	5.36	0.89
Prairie fauchée méso-hygrophile méso-eutrophe à eutrophe *Colchico automnalis - Festucetum pratensis* (Duvigneaud) Didier et Royer 1989	38.22	6510-7		5.28	0.87
Prairie fauchée mésophile mésotrophe *Arrhenatheretum elatioris* Br.-Bl.ex Scherrer 1925	38.22	6510-4		2.13	0.35
Chênaie-charmaie à Primevère élevée *Primulo elatioris – Carpinetum betuli* Noirfalise 1984	41.23	9160		6.01	0.99
Hêtraie-chênaie mésoneutrophile *Asperulo fagetum*	41.1	9130		6.68	1.10

Les Habitats d'intérêt communautaires en tant que tels sont essentiellement représentés par les herbiers aquatiques. L'enjeu de conservation de ces derniers est donc majeur, d'autant plus qu'ils couvrent une surface importante à l'échelle de la RNR et qu'aucune espèces allochtones et invasives n'a été recensé. L'intérêt de maintenir une qualité d'eau oligo-mésotrophe, conditionnant en partie la conservation de ces herbiers, apparaît également comme une priorité au travers de ce tableau.

Herbiers à Potamot luisant et Faux nénuphar Grand étang (*P. Richard, 2011*)

Trois habitats prairiaux viennent compléter cette liste. Malgré la faible surface qu'ils occupent à l'échelle du site, ils représentent également un enjeu fort face à l'intensification des pratiques agricoles qu'à connu la plaine de la Woëvre durant ces vingt dernières années.

Enfin, deux habitats forestiers d'intérêt communautaire sont également identifiés : la chênaie-charmaie formé par les lisières contigües à certaines berges du Grand étang et l'hêtraie-chênaie dans la partie nord de la Haie-la-Caussy. A ce jour, tout deux sont conduites en libre évolution. Cette non gestion doit impérativement être maintenu sur le long terme.

En tant qu'habitats d'espèces communautaires, les roselières représentent également un enjeu fort, notamment pour les espèces suivantes :

- ✓ Les oiseaux nicheurs inscrits à l'annexe I de la directive « Oiseaux », pour lesquelles les roselières constituent une zone de nidification exclusive (Butor étoilé, Busard des roseaux...);
- ✓ Les espèces inscrites à l'annexe II et IV de la directive « Habitats », comme les deux Leucorrhines de plaine ou la Rainette verte.

Cet enjeu est d'autant plus important que les roselières couvrent plus de 140ha du territoire de la réserve et offre une grande diversité de structure.

Enfin, le réseau de mares situé à proximité de l'étang de Chaudotte abrite une importante population de Triton crêté et de Rainette verte. A ce titre, ce réseau vient s'ajouter à cette liste d'habitats prioritaires.

Les critères utilisés ci-après correspondent à la méthodologie de bioévaluation mise en œuvre lors des inventaires Espaces Naturels Sensibles dans les Vosges (C.S.L., 1995) repris en grande partie lors de la mise à jour de l'inventaire des ENS du Département de la Moselle (C.S.L., 2003).

B.1.1.2. Intérêt floristique

L'intérêt floristique de la RNR **est très élevé** avec pas moins de 29 espèces végétales déterminantes ZNIEFF (25 phanérogames et 4 bryophytes) dont une dizaine est protégée.

Deux espèces rares protégées au niveau national présentent des populations importantes : la **Grande douve** (*Ranunculus lingua*) [vulnérable] et le **Plantain d'eau à feuilles de graminées** (*Alisma gramineum*) [menacé]. Les stations les plus remarquables ont fait l'objet d'une cartographie.

Parmi les espèces protégées au niveau régional, seules deux d'entre-elles n'ont pas été retrouvées récemment ; la **Menthe pouliot** (*Mentha pulegium*) et le **Potamot graminée** (*Potamogeton gramineus*). La première n'était citée que des prairies de Chaudotte en dehors des limites de la RNR. Le potentiel de l'habitat n'a pas évolué depuis sa mention en 1996 (CBJN) et sa présence mériterait d'être réactualisée. Le second est une espèce aquatique sensible à la pollution des eaux dont la mention déjà très ancienne (De Langhe & D'Hose, 1974) n'a jamais pu être réactualisée malgré des recherches ciblées. Ce potamot a sans doute disparu de la RNR de Lachaussée.

Les autres espèces régionales protégées bénéficient toutes de population étendue, en dehors de la **Spirée vulgaire** (*Filipendula vulgaris*) localisée dans un chemin forestier en marge du périmètre protégé (seulement 3 pieds fleuris).

Le **Séneçon des marais** (*Senecio paludosus*) est bien réparti dans les roselières ouvertes pâturées par les chevaux ou issues d'autres perturbations comme des layons de chasse. A l'extérieur de ces roselières, dans les prairies humides pâturées par les chevaux, la **Germandrée des marais** (*Teucrium scordium*) se développe ici et là notamment en cornée Nord et en rive Est où cette plante pionnière bénéficie du piétinement par les chevaux. Le **Faux nénuphar** (*Nymphoides peltata*) forme des tapis très étendus dans l'étang de Picard (35 % de la surface d'eau libre) ainsi que quelques taches disséminées en contrebas de la digue de l'étang Picard dans le Grand Etang. L'**Ophioglosse** (*Ophioglossum vulgatum*) est présent dans les friches sèches de la rive sud de l'étang de Chaudotte et dans les prairies marneuses de la cornée Nord du Grand Etang. La **Fougère des marais *Thelypteris palustris*** forme une belle colonie sur un ilot central tourbeux d'une mardelle forestière du bois des Cerfs (Chaudotte). Le **Potamot à feuilles aigues** (*Potamogeton acutifolius*) est présent dans les eaux libres dans les anses de l'étang abritées du vent en compagnie d'autres potamots plus fréquents.

Les autres espèces d'intérêt patrimonial sont essentiellement réparties en deux groupes écologiques ; la végétation des grèves et vases exondées (*Poa palustris, Cyperus fuscus, Leersia ozyroides, Rumex palustris, Potentilla supina, Carex viridula ssp viridula, Eleocharis ovata, Eleocharis acicularis*) et la végétation des prairies marneuses méso-oligotrophes (*Potentilla erecta, Succisa pratensis, Serratula tinctoria, Silaum silaus, Carex tomentosa, Dactylorhiza incarnata, Stachys officinalis*). Le premier groupe est celui dont la connaissance est la moins actuelle si bien que la plupart des espèces n'ont pas fait l'objet de mentions récentes excepté les gazons étendus d'*Eleocharis acicularis* bien visibles sur les berges à la fin de l'été avec la baisse du niveau d'eau.

Parmi la bryoflore, il faut signaler la présence en 2011 de *Ricciocarpos natans*, une hépatique à thalles qui vit à l'ombre dans les eaux stagnantes comme les étangs ou les vieux bras des rivières dans les zones alluviales. Elle préfère les eaux riches en bases (calcaire) modérément chargées en éléments nutritifs. Elle cohabite avec *Riccia fluitans*, une autre hépatique aquatique moins menacée et « classique » des étangs. La dégradation de la qualité de l'eau (eutrophisation, produits phytosanitaires) pourrait jouer un rôle négatif sur cette espèce. *Riccia fluitans* est également très abondante dans la mare à Fougère des marais du Bois des Cerfs où elle forme un herbier dense sur une colonne d'eau de 1 mètre de profondeur.

En ce qui concerne les espèces terrestres, *Dicranum flagellare* apparaît comme la plus remarquable. En voie de raréfaction en Lorraine et menacée dans les pays voisins, cette mousse est présentée dans la littérature scientifique comme une indicatrice des forêts anciennes. Elle est relevée en 1996 et 2004 dans la forêt CSL à La Haie la Caussy. Le développement de cette espèce n'est pas lié à la présence de bois morts au sol mais plutôt à l'existence de souches anciennement coupées.

Systématique	Code MNHN	Nom scientifique	Statut de Protection	LRN	Dét.ZNIEFF	Références
Phanérogames	117096	Ranunculus lingua L.	Nat (I)		3	1 8 9 10
Phanérogames	81260	Alisma gramineum Lej.	Nat (I)		2	1 8
Phanérogames	98718	Filipendula vulgaris Moench	REG		2	8
Phanérogames	108138	Mentha pulegium L.	REG		2	1
Phanérogames	109769	Nymphoides peltata (S.G.Gmel.) Kuntze	REG		1	1 8 9
Phanérogames	122678	Senecio paludosus L.	REG		2	1 8 10
Phanérogames	126034	Teucrium scordium L.	REG		3	1 8
Phanérogames	115226	Potamogeton acutifolius Link	REG		2	8 9
Phanérogames	115258	Potamogeton gramineus *L.*	REG		2	B1
Ptéridophytes	126276	Thelypteris palustris Schott	REG		2	11
Ptéridophytes	110313	Ophioglossum vulgatum L.	REG		3	7 8
Phanérogames	94259	Dactylorhiza incarnata (L.) Soó		VU	2	1 7 8
Phanérogames	115669	Potentilla supina L.			2	1
Phanérogames	119556	Rumex palustris Sm.			2	1
Phanérogames	122998	Seseli annuum L.			2	1
Phanérogames	125295	Succisa pratensis Moench			2	1 7 8
Phanérogames	122971	Serratula tinctoria L., 1753			2	11
Phanérogames	109215	Najas minor All.			2	1 9
Phanérogames	115470	Potentilla erecta (L.) Rausch.			3	1 8
Phanérogames	123367	Silaum silaus (L.) Schinz & Thell.			3	1 7
Phanérogames	124797	Stachys officinalis (L.) Trevis.			3	5
Phanérogames	88916	Carex tomentosa L.			3	7
Phanérogames	132832	Carex viridula Michx. subsp. viridula			3	8 10
Phanérogames	93936	Cyperus fuscus L.			3	1
Phanérogames	105400	Leersia oryzoides (L.) Sw.			3	B2
Phanérogames	114312	Poa palustris L.			3	B2
Bryophytes	6216	Riccia fluitans L. emend. Lorbeer			2	9 10 11
Bryophytes	6237	Ricciocarpos natans (L.) Corda			1	10
Bryophytes	5660	Physcomitrium sphaericum (Ludw.) Brid.			2	1
Bryophytes	4779	Dicranum flagellare Hedw.			2	2b 6

Statut de protection : Nat (National) / REG (Régional)

B1 = De LANGHE & D'HOSE, 1974 - Prospections floristiques faites en 1973 en Argonne et en Lorraine. Natura Mosana, 26(4)

B2 = DUVIGNEAUD, 1983 - La végétation des vases et des graviers exondées en Lorraine française. Coll.Phytosocio.12

1 = CJBN, 1996 - Etude floristique de l'étang de Lachaussée. Programme LIFE Petite Woëvre

2b = CASPARI S., 1996b - Contributions à l'étude des Bryophytes des étangs de la Woëvre. La Haie La Caussy

5 = PHILIPPE J.-S., 2004 - PG du Second Bouchot

6 = RICHARD P., 2004 - Etude des bryophytes, PG du Second Bouchot

7 = COURTE C., 2011 - Synthèse des rlv phytosociologiques en prairies

8 = COURTE C., 2011 - Inventaires botaniques ponctuels

9 = RICHARD P., 2011 - Synthèse des rlv phytosociologiques en eau libre

10 = RICHARD P., 2011 - Synthèse des rlv phytosociologiques en roselières

11 = COURTE C., 2012 - Inventaires botaniques ponctuels

B.1.1.3. Intérêt faunistique

➔ Avifaune

La RNR joue **un rôle majeur** dans la conservation de l'avifaune régionale, nationale voire internationale, au regard de l'étendue de ses zones humides et de leur bon état de conservation. Seize espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux, dont douze considérées comme menacées sont des nicheuses régulières ou irrégulières. Les plus vulnérables sont représentées par **les trois Marouettes ainsi que la Grue cendrée**, espèces en danger critique d'extinction de la liste rouge nationale.

Avec plus de 30% des effectifs régionaux, la RNR et ses étangs périphériques constituent le dernier bastion du **Butor étoilé** (espèce vulnérable sur la LRN) et lui confère le statut « d'espèce emblématique » du site. Les actions locales en faveur de son maintien sont donc primordiales pour la conservation de l'espèce à l'échelle du Grand Est. Au-delà de cette seule espèce, la famille des ardéidés est très bien représentée avec plusieurs colonies de Héron cendré, la présence de deux couples de Héron pourpré en 2011, et la nidification probable mais irrégulière du Blongios nain. Enfin, la Grande Aigrette est couramment observée sur le site lors des passages migratoires, avec un petit groupe d'individus hivernants.

La présence régulière et en nombre du **Busard des roseaux** renforce cet intérêt avifaunistique, avec neuf couples contactés en 2011.

Le **cortège des fauvettes paludicoles** est également très riche, avec notamment la présence en nombre des Rousserolles turdoïde et effarvate. L'observation en 2011 de quatre chanteurs de Locustelle luscinoïde, espèce en danger sur la LRN, s'ajoute à ce cortège déjà très diversifié.

L'importance des étendues d'eaux libres offertes sur la RNR donne lieu à d'importants rassemblements d'anatidés en périodes migratoires, avec plus de quinze espèces couramment contactées et des effectifs cumulés pouvant atteindre plus de 1000 individus. Les Canards colvert, chipeau et souchet ainsi que les Fuligules milouin et morillon sont quant à eux des nicheurs certains sur le site. A noter également la présence tardive d'individus adultes de Sarcelles d'hiver et d'été qui leur confère le statut de nicheur possible sur le site.

Enfin, la RNR accueille de nombreuses autres espèces en migration et/ou en hivernage, comme la Grue cendrée, le Pygargue à queue blanche, ou encore le Balbuzard pêcheur.

Nom vernaculaire	Statut de protection			Liste rouge des oiseaux nicheurs	Dét. ZNIEFF	Statut biologique	Référence la plus récente	Effectifs
Marouette ponctuée	N	DO.I	B2	DD	1	?	LPO, 27/04/2001	1 ch.
Marouette de Baillon	N	DO.I	B2	CR	1	Nicheur possible	FRANCOIS, 1989	1 ch.
Marouette poussin	N	DO.I	B2	CR	1	Nicheur possible	COURTE et PAUL, 2011	1 ch.
Grue cendrée	N	DO.I	B2	CR	1	Nicheur probable	COURTE et PAUL, 2011	2 ind.
Locustelle luscinioïde	N	DO.I	B2	EN	2	Nicheur probable	FRANCOIS/COURTE, 2011	4 ch.
Oie cendrée		DO.II	B3	VU	2	Nicheur certain	PAUL, 2012	1c. 5 j.
Butor étoilé	N	DO.I	B2	VU	1	Nicheur certain	COURTE et PAUL, 2011	5/6 ch.
Rousserolle turdoïde	N		B2	VU	3	Nicheur probable	PAUL, 2011	10 ch.
Busard des roseaux	N	DO.I	B2	VU	2	Nicheur certain	PAUL, 2011	9 c.
Sarcelle d'été		DO.II	B3	VU	2	Nicheur possible	ESOPE/NEOMYS, 2010	1 c.
Sarcelle d'hiver		DO.II	B3	VU	2	Nicheur possible	PAUL, 2011	3 c.
Pouillot siffleur	N		B2	VU	3	Nicheur probable	COL/CSL, 2008	3 ch.
Blongios nain	N	DO.I	B2	NT	1	Nicheur possible	COURTE et PAUL, 2012	1 ch.
Torcol fourmilier	N		B2	NT	3	Nicheur possible	COURTE, 2011	1 ch.
Héron pourpré	N	DO.I	B2	LC	1	Nicheur certain	COURTE et PAUL, 2011	2 c.
Faucun hobereau	N		B2	LC	2	Nicheur possible	COURTE et PAUL, 2011	1 ind.
Canard souchet		DO.II	B3	LC	2	Nicheur possible	COURTE et PAUL, 2011	1/2 c.
Bihoreau gris	N	DO.I	B2	LC	2	?	COURTE et PAUL, 2011	2 ind.
Bondrée apivore	N	DO.I		LC	2	Nicheur probable	ESOPE/NEOMYS, 2010	1 ind.
Martin pêcheur d'Europe	N	DO.I	B2	LC	3	Nicheur certain	PAUL, 2011	2 c.
Gobemouche à collier	N	DO.I	B2	LC	3	Nicheur probable	FRANCOIS, 2007	1/2 ch.
Canard chipeau		DO.II	B3	LC	3	Nicheur certain	PAUL, 2012	1 c. 4j.
Héron cendré	N		B3	LC	3	Nicheur certain	PAUL, 2011	8 c.
Fuligule morillon		DO.II	B3	LC	3	Nicheur probable	ESOPE/NEOMYS, 2010	1 c.
Fuligule milouin		DO.II	B3	LC	3	Nicheur certain	ESOPE/NEOMYS, 2010	3 c.
Phragmite des joncs	N		B2	LC	3	Nicheur probable	ESOPE/NEOMYS, 2010	55 ch.
Milan noir	N	DO.I	B2	LC	3	Nicheur certain	ESOPE/NEOMYS, 2010	8 c.
Autour des palombes	N			LC	3	Nicheur probable	AMBROISE?	
Vanneau huppé		DO.II	B3	LC	3	Nicheur certain	ESOPE/NEOMYS, 2010	4 c.
Pic mar	N	DO.I	B2	LC	3	Nicheur certain	ESOPE/NEOMYS, 2010	1 c.
Pie-grièche écorcheur	N	DO.I	B2	LC	3	Nicheur probable	ESOPE/NEOMYS, 2010	3/5 c.
Tarier pâtre	N		B2	LC	3	Nicheur probable	ESOPE/NEOMYS, 2010	6 ch.
Grimpereau des bois	N		B2	LC	3	Nicheur probable	ESOPE/NEOMYS, 2010	10/20 c.
Grèbe huppé	N		B3	LC	-	Nicheur certain	ESOPE/NEOMYS, 2010	10/20 c.
Grèbe castagneux	N			LC	-	Nicheur certain	ESOPE/NEOMYS, 2010	16 c.
Râle d'eau		DO.II	B3	DD	-	Nicheur probable	ESOPE/NEOMYS, 2010	20/30 c.

Catégorie des espèces menacées de disparition en France

Espèces menacées de disparition	CR	En danger critique
	EN	En danger
	VU	Vulnérable
Autres catégories	NT	Quasi menacée
	LC	Préoccupation mineure
	DD	Données insuffisantes

Légende effectifs

c = couple ; ch. = chanteur ; **j.** = jeune ;
ind. = individu de sexe et/ou d'âge indéterminé

Statut de protection : DOI/DOII : espèces inscrites en annexe 2 ou 4 de la Directive européenne 79/409 dite directive "Oiseaux" ; **Nat** : espèces protégées par la législation française ; **B2/B3** : espèces protégées par l'annexe 2 ou 3 de la convention de Berne

➔ Reptiles, amphibiens

Avec une quinzaine d'espèces, le peuplement de la RNR est riche et diversifié. Tous les amphibiens et reptiles étant protégés, les taxons les plus patrimoniaux sont finalement les espèces de rang 2 pour la détermination des ZNIEFF en Lorraine à savoir, la **Rainette arboricole, le Triton crêté, le Triton ponctué et le Crapaud accoucheur.** Pour les trois premières espèces, le réseau de mares agricoles périphériques à l'étang représente un enjeu prioritaire en terme de conservation car ce sont des habitats optimaux pour le succès de la reproduction.

➔ Mammifères

En dehors du cortège d'espèces chassables que représentent le Sanglier, le Chevreuil, le Renard roux et le Blaireau, différentes caractéristiques de ce peuplement de mammifères méritent une attention particulière :

- ✓ L'utilisation courante par le **Chat forestier** des prairies de la RNR et de la Francheville comme zone de chasse.
- ✓ Le potentiel d'accueil pour de nombreuses espèces de chiroptères.
- ✓ La population de Rat musqué et les dégâts potentiels qui pourraient être occasionnés sur la digue du Grand étang.

Ordre	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut de protection		Dét. ZNIEFF	Effectif	Réf.
			Dir. Hab.	A.M. 23/04/2007			
Carnivores	*Felis silvestris*	Chat forestier	DHIV	Art. 2	2	3	BP, 2011/2012
	Meles meles	Blaireau	-	-		-	BP, 2011/2012
	Martes martes	Martre	DHV	-		1	BP, 2011
	Martes foina	Fouine		-		1	BP, 2012
	Mustela putorius	Putois	DHV	-		1	J.-S.P., 2004
	Vulpes vulpes	Renard roux	-			-	BP, 2011
Artiodactyles	*Sus scrofa*	Sanglier	-			-	BP, 2011
	Capreolus capreolus	Chevreuil	-	-		-	BP, 2011
Rongeurs	*Glis glis*	Loir	-	-	2	1	BP, 2012
	Sciurus vulgaris	Ecureuil roux	-	Art.2		1	CC, 2012
	Ondatra zibethicus	Rat musqué	-			-	BP, 2011
Lagomorphes	*Lepus europaeus*	Lièvre brun	-			1	BP, 2012

➔ Ichtyofaune

Malgré que ce groupe biologique soit sous le contrôle direct du pisciculteur, une espèce représente cependant un enjeu fort de conservation (annexe II de la Directive Habitats), **la Bouvière** (*Rhodeus amarus*). La présence d'une population importante d'Anodontes des cygnes dans le Grand étang, espèce hôte pour la ponte de la Bouvière, rend en effet possible sa reproduction sur site. Quelques individus adultes ont d'ailleurs été identifiés lors de la pêche de 2011. A noter également la présence ponctuelle de deux autres espèces patrimoniales : le Carassin commun (*Carassius carassius*) et l'Able de Heckel (*Leucaspius delineatus*).

Nom commun	Nom scientifique	ZNIEFF Lorraine	Statuts réglementaires			Effectifs	Type	Observations	Référence la + récente
			Dir.Habitat	Conv. de Berne	Arrêté du 19/11/2007				
Urodèles									
Salamandre tachetée	*Salamandra salamandra*	3		B3	art.3				
Triton alpestre	*Ichthyosaura alpestris*	3		B2	art.3	1	ad.	aval étang de minuit	BP, 2011
Triton crêté	*Triturus cristatus*	2*	Ann.II & IV	B3	art.2	>30	ad.	mare APF et Chaudotte	BP, 2011
Triton palmé	*Lissotriton helveticus*	3		B3	art.3	2	ad.	Chaudotte	BP, 2011
Triton ponctué	*Lissotriton vulgaris*	2*		B3	art.3	2	ad.	mare APF et étang Picard	BP, 2011
Anoures									
Crapaud commun	*Bufo bufo*	3		B3	art.3	très ab.	ad.	étangs de minuit et picard	CC & BP, 2011
(Pélodyte ponctué)	*Pelodytes punctatus*	1*		B3	art.3	1	ch.	amont étang Comé	DUQUET, 1988
Alyte accoucheur	*Alytes obstetricans*	2*	Ann. IV	B2	art.2	2	ch.mini	cornée Nord le long du sentier	FRANCOIS J., 13/05/07
Rainette verte	*Hyla arborea*	2*	Ann. IV	B2	art.2	>30	ch.	juv. Chaudotte et cornée nord	CC & BP, 2011
Grenouille rousse	*Rana temporaria*	3	Ann. V	B3	art.5	très ab.	pontes	cornées du Grand étang	CC & BP, 2011
Grenouille verte	*Pelophylax kl. esculentus*	3	Ann. V	B3	art.5	très ab.		étangs/mares	CC & BP, 2011
Grenouille de Lessona	*Pelophylax lessonae*	3	Ann. IV	B3	art.2	?		statut à préciser	
Lacertidés								Chaudotte, Queue du Grand étang, cornée nord	
Lézard vivipare	*Zootoca vivipara*	3		B3	art.3	?	juv.+ad.		CC & BP, 2011
Anguidés									
Orvet	*Anguis fragilis*	3		B3	art.3	1	ad.	Digue étang Comé	BP, 2011
Colubridés									
Couleuvre à collier	*Natrix natrix*	3		B3	art.2	ab.	ad+juv	toutes les digues et cornées	CC, 2011

* sous condition d'un niveau de population reproductrice suffisant

➔ Invertébrés

Avec 252 espèces d'invertébrés recensées à ce jour, le site accueille **une richesse élevée** d'autant qu'un grand nombre d'ordre systématique d'insectes n'a pas été étudié ou de manière très partielle. La connaissance actuelle permet déjà de faire ressortir **27 espèces d'intérêt patrimonial** ; protégées en France et/ou inscrites sur une liste rouge nationale et/ou déterminante pour la création de ZNIEFF en région lorraine. **L'intérêt entomologique est dors et déjà un enjeu majeur de la RNR.**

Les espèces phares du peuplement de la RNR sont les **deux leucorrhines de plaine**, toutes deux protégées au niveau national et européen. *Leucorrhinia caudalis* est abondante sur le site et reproductrice. L'indigénat de *Leucorrhinia pectoralis* n'est pas démontré et mérite d'être étudié. Il s'agit seulement là de la troisième observation de l'espèce en 20 ans sur les étangs meusiens.

Parmi les autres odonates, **un groupe d'espèces rares** lié aux milieux qui s'assèchent est composé de populations relativement abondantes. Il s'agit des Lestes, *Lestes barbarus, Lestes dryas, Lestes virens* et de Sympetrums ; *Sympetrum meridionale, S.vulgatum*. La présence de l'Agrion de mercure au sein de la RNR est anecdotique. Un seul individu a été trouvé en 2011 alors que la bibliographie mentionnait une population établie en amont de la cornée Nord.

Chez les orthoptères, au moins deux espèces sont considérées comme fortement menacées d'extinction sur la liste rouge nationale (domaine biogéographique némoral) ; le Conocéphale des roseaux (*Conocephalus dorsalis*) et la Courtilière (*Gryllotalpa gryllotalpa*). Le premier est extrêmement abondant dans les cariçaies du fond de la cornée nord alors que la seconde semble localisée et en faible effectif.

Ne sont pas repris dans le tableau ci-dessous, le lot de gros dytiques, tous localisés en Lorraine et classés en Belgique « vulnérable » ou « en danger »: *Graphoderus cinereus, Hydaticus seminiger, H.transversalis, Dytiscus dimidiatus* et *Cybister lateralimarginalis*, ce dernier appréciant principalement les grands étangs. Nous savons peu de choses sur le statut réel de ces espèces dans la région d'autant que leur recensement n'a pas été actualisé en dehors de l'observation de l'Hydrophile brun (*Hydrophilus piceus*).

Le peuplement des coléoptères saproxylophages n'est quasiment pas étudié mais nous savons qu'il abrite *Clytus tropicus*. Ce longicorne aux élytres rayés de jaune a une larve qui se développe plus spécialement dans les branches mortes sommitales des chênes. Il est distribué dans toute l'Europe centrale mais n'est connu que dans quelques rares stations en Lorraine.

Ordre	Famille	Code MNHN	Nom scientifique	Dét.ZNIEFF	LRN Orthoptère	Statut de Protection	Références
Araneae	Pisauridae	/	Dolomedes sp. Latreille, 1804	3			5
Coleoptera	Cerambycidae	12346	Aromia moschata (Linnaeus, 1758)	3			5
Coleoptera	Cerambycidae	12389	Clytus tropicus (Panzer, 1795)	2			3
Coleoptera	Hydrophilidae	8944	Hydrophilus piceus (Linnaeus, 1758)	2			1,5
Lepidoptera	Hesperiidae	53291	Carcharodus alceae (Esper, 1780)	3			5
Lepidoptera	Hesperiidae	53315	Carterocephalus palaemon (Pallas, 1771)	3			5
Lepidoptera	Noctuidae	249753	Catocala fraxini (Linnaeus, 1758)	3			3
Lepidoptera	Nymphalidae	53786	Apatura iris (Linnaeus, 1758)	3			2
Lepidoptera	Nymphalidae	53663	Coenonympha glycerion (Borkhausen, 1788)	3			5
Lepidoptera	Nymphalidae	53817	Melitaea cinxia (Linnaeus, 1758)	2			5
Odonata	Lestidae	65199	Lestes barbarus (Fabricius, 1798)	3			5
Odonata	Lestidae	65214	Lestes dryas Kirby, 1890	3			1,5
Odonata	Lestidae	65202	Lestes virens (Charpentier, 1825)	/			1,5
Odonata	Coenagrionidae	65133	Coenagrion mercuriale (Charpentier, 1840)	/		DH2, N3	5
Odonata	Corduliidae	65387	Epitheca bimaculata (Charpentier, 1825)	2			5
Odonata	Libellulidae	65290	Orthetrum brunneum (Fonscolombe, 1837)	3			1
Odonata	Libellulidae	65361	Leucorrhinia caudalis (Charpentier, 1840)	1		DH4, N2	5
Odonata	Libellulidae	65356	Leucorrhinia pectoralis (Charpentier, 1825)	1		DH2&4, N2	5
Odonata	Libellulidae	65312	Sympetrum danae (Sulzer, 1776)	3			5
Odonata	Libellulidae	65327	Sympetrum flaveolum (Linnaeus, 1758)	2			1
Odonata	Libellulidae	65339	Sympetrum meridionale (Selys, 1841)	3			5
Odonata	Libellulidae	65348	Sympetrum vulgatum (Linnaeus, 1758)	/			1,5
Orthoptera	Acrididae	65487	Stethophyma grossum (Linnaeus, 1758)	3	3		1,5
Orthoptera	Conocephalidae	65878	Conocephalus dorsalis (Latreille, 1804)	3	2		1,5
Orthoptera	Gryllotalpidae	65899	Gryllotalpa gryllotalpa (Linnaeus, 1758)	3	2		5
Trichoptera	Polycentropodidae	78968	Holocentropus stagnalis (Albarda, 1874)	3			1
Trichoptera	Limnephilidae	79139	Limnephilus vittatus (Fabricius, 1798)	3			1

1 = G. Jacquemin & D. Vein, 1996 - Inv. entomo. Petite-Woëvre
2 = A. Claude - Le Bouchot, 2004
3 = J. Dabry - Le Bouchot, PG2004
5 = C. Courte, 2011 - Inventaire ento. RNR

Autochtonie : O = prouvée ; (O) reproduction aléatoire en Lorraine ; ? = Non prouvée ; N = ne se reproduit pas sur le site

ZNIEFF Lorraine - Niveau déterminant :
Niveau 1 = espèce prioritaire, rare et/ou localisée, suffit pour la création d'une ZNIEFF.
Niveau 2 = espèce rare, ne justifie la création d'une ZNIEFF que si elle a un statut particulier sur le site.
Niveau 3 = espèce "moins" rare, déterminante si un grand nombre de ces espèces cohabitent

Liste Rouge biogéographique némorale (orthoptères):
Priorité 1 : espèce proche de l'extinction ou déjà éteinte
Priorité 2 : espèce fortement menacée d'extinction
Priorité 3 : espèce menacée, à surveiller

DH2/4 : espèces inscrites en annexe 2 et/ou 4 de la Directive européenne 92/43 dite directive "Habitats"
N(2/3/x) : espèces protégées par la législation française, article 2 ou 3 ou x

B.1.2. Hiérarchisation des enjeux de la RNR

B.1.2.1. Les enjeux de conservation

LES ENJEUX DE CONSERVATION	
Enjeux prioritaires	La qualité oligo-mésotrophe des eaux du Grand étang et de l'étang Picard
	Le peuplement des oiseaux d'eau et paludicoles nicheurs
	La richesse entomologique dont un remarquable cortège d'espèces patrimoniales
	Le cortège d'espèces floristiques patrimoniales
	La surface importante des roselières, leur diversité et leur état de conservation
	La diversité des herbiers aquatiques et leur état de conservation
	Les habitats prairiaux du Molinietalia en cornée nord
	Le réseau de mares agricoles situé entre la cornée nord du Grand étang et l'étang de Chaudotte
Enjeux secondaires	Le dortoir à grues cendrées et Busard Saint-Martin de la Francheville
	Le cortège d'oiseaux hivernants ou en halte migratoire
	La faune batrachologique
	L'important réseau de haies arbustives
	L'étendue et la position géographique des prairies communales (continuité écologique)
	Les friches herbacées thermophiles périphériques à l'étang de Chaudotte
	Les cortèges d'oiseaux nicheurs des milieux forestiers et buissonnants
	La population de chat forestier en périphérie de la RNR
Enjeux potentiels	La nidification du Balbuzard pêcheur et de la Grue cendrée
	La création de bandes refuges pour l'entomofaune
	La restauration des prairies communales
	L'amélioration de l'état de conservation des prairies de la cornée nord

B.1.2.2. Les enjeux de connaissance

LES ENJEUX DE CONNAISSANCE
Le suivi annuel des ardéidés nicheurs et des marouettes
L'indigénat de la Leucorrhine à gros thorax et le suivi de la population
Les habitats prairiaux du Molinietalia et des zones exondées
Les mentions de Pélodyte ponctué et de Crapaud accoucheur à confirmer ou reconfirmer
L'impact du pâturage à l'intérieur des nouveaux enclos créés
Les peuplements de coléoptères et d'hétéroptères terrestres et aquatiques
La présence de la Menthe pouliot et du Potamot à feuilles de graminée
Le peuplement des mustélidés et des micromammifères inféodés au site
La distribution des colonies de Hérons cendrées
Les habitats forestiers humides

B.1.2.3. Les enjeux pédagogiques et socio-culturels

LES ENJEUX PEDAGOGIQUES ET SOCIO-CULTURELS
Le potentiel important de valorisation du site au regard du plan de valorisation
Le soutien d'une pisciculture extensive dans le cadre d'un établissement à vocation sociale
Le développement et l'intégration du projet Planète Nature
L'existence depuis plus de 15 ans de la Fête de poisson
L'intégration des pratiques cynégétiques dans la RNR

B.2. Les objectifs à long terme

B.2.1. Maintenir les habitats et les espèces prioritaires

Les écosystèmes « Grand étang – Picard – Comé – Chaudotte »

Le maintien des habitats aquatiques ou palustres ainsi que des nombreuses espèces patrimoniales qui y sont associées nécessitent en premier lieu de préserver le bon fonctionnement de chacun des étangs. Ce bon fonctionnement se traduit notamment par :

- ✓ des taux de remplissages printaniers optimaux (tributaires des précipitations hivernales) ;
- ✓ des vidanges régulières permettant le renouvellement des eaux, l'évacuation de sédiments et des assecs ponctuels ;
- ✓ Une eau de bonne qualité, faiblement nutritive (oligo-mésotrophe) ;
- ✓ Des structures de peuplements piscicoles équilibrés, en faible densité.

Pour cela, il est essentiel de s'assurer du bon état de l'ensemble des ouvrages hydrauliques, et notamment des digues et des déversoirs. Dans ce cadre, **la digue de l'étang Picard doit faire l'objet d'une restauration à court terme et son déversoir doit être dégagé** (accumulation de phragmites). Ce bouchon, ainsi formé, limite la capacité d'évacuation des eaux et provoque une surcharge de l'étang pouvant engendrer un débordement au dessus de la digue. C'est d'ailleurs ce même phénomène qui s'est produit en 1994, causant d'importants dégâts. Dans le même cadre, la colonie de blaireaux installée au sud de la digue devra nécessairement être déplacée au regard de la fragilité occasionnée par les multiples terriers creusés.

En ce qui concerne l'étang Comé, il est important de veiller à **évacuer régulièrement les « radeaux » de végétation qui s'accumulent le long de la digue**, en provenance de la roselière. L'état des ouvrages de l'étang de Chaudotte doivent quant à eux faire l'objet d'un **diagnostic lors de la prochaine vidange prévue à l'automne 2012.** La digue de ce dernier est d'orse et déjà fortement dégradée par le passage des véhicules. La création d'un nouvel accès pour ces véhicules pourrait être envisagée. Enfin, les ouvrages du Grand étang ne présentent à ce jour aucun dysfonctionnement.

La gestion piscicole entreprise à ce jour par le Domaine du Vieux Moulin se traduit par une faible densité de poissons de l'ordre de 160 kg/ha et par l'abandon des pratiques de faucardage et de nourrissage. Les vidanges annuelles assurent un renouvellement régulier des eaux, une évacuation des sédiments et offrent à l'automne d'importantes surfaces de vasières pour les limicoles en migration. **Le maintien de ces pratiques de gestion est une priorité.** Afin d'assurer une gestion piscicole courante et adaptée de l'étang de Chaudotte, une convention de partenariat APF/Commune pourrait être envisagée sur la base ces pratiques.

Un assec annuel ou hivernal devra cependant être entrepris à court terme sur les étangs Comé et potentiellement Chaudotte, présentant tout deux des phénomènes d'atterrissement avancé. L'assec de l'étang Comé est cependant très complexe car il nécessite un abaissement de 1.70m du niveau d'eau de l'étang Picard, qui lui-même nécessite un abaissement de 0.75m du niveau du Grand étang. Dans ces conditions, l'étang Picard ne pourrait plus remplir ses fonctions de stockage de l'alevinage lors de la période de pêche du Grand étang. De la même manière, le peuplement piscicole serait d'autant plus vulnérable à la prédation par les oiseaux piscivores. Enfin, une grande partie des roselières du Grand étang ne se verraient pas inondées et perdraient ainsi de leur fonctionnalité.

Avec plus de 45% de la surface du bassin versant du Grand étang occupé par des terres agricoles, la qualité des eaux d'alimentation est en partie tributaire de l'évolution des pratiques agricoles. Dans ce cadre, il sera pertinent **d'optimiser la contractualisation de MAE sur le bassin versant dans le cadre d'un futur PAE.** Malgré cela, l'étendue des zones forestières (plus de 40% du bassin versant) associée aux différents étangs situés en amont de la chaine constitue de véritables zones tampons à préserver.

Les roselières et autres communautés palustres

L'interprétation des différentes photos aériennes a démontré la relative stabilité des roselières, à l'échelle des soixante dernières années, sur le Grand étang, l'étang Picard et l'étang Comé. Sur ces trois mêmes étangs, aucune zone ne fait particulièrement l'objet de problème de colonisation importante de la roselière par les saules.

La queue du Grand étang présente quant à elle des signes d'enrichissement du milieu se traduisant par le développement important de la Baldingère faux-roseau (espèce nitrophile). La gestion actuelle par gyrobroyage (sans export de la matière) peut expliquer en partie ce phénomène, associé à l'augmentation des apports d'éléments azotés et phosphorés en provenance des arrivées d'eau amont. Une gestion par pâturage (Koniks polski) permettrait d'exporter en partie cette matière organique et de minimiser cet enrichissement. Par la même occasion, cette nouvelle surface de pâture impliquerait une diminution des pressions sur les parcs existants.

D'après les résultats des prélèvements physico-chimiques, la roselière de l'étang Comé semble jouer un rôle important dans le « traitement » des eaux d'alimentation, et notamment pour le phosphore. Le maintien d'une qualité d'eau oligo-mésotrophe sur l'étang Picard est de ce fait conditionné par le maintien de cette roselière et de sa fonctionnalité. Aucune action de gestion n'est donc à prévoir à ce jour sur ce milieu.

L'étang de Chaudotte se trouve dans un état d'atterrissement très prononcé, se traduisant par une augmentation considérable de la surface occupée par les saules au sein de la roselière (+ 7ha depuis 1951). Dans son état, la roselière pourrait ne plus

offrir les mêmes capacités d'accueil, notamment pour l'avifaune nicheuse. Cependant, ce peuplement n'a pas subit de changements notables au regard des données antérieures (DUQUET, 1988).

Les herbiers aquatiques

Le maintien de ces habitats et de leur diversité implique en premier lieu le maintien des pratiques piscicoles actuelles. En effet, l'augmentation des densités piscicoles, et notamment des espèces fouisseuses, peut entrainer rapidement l'appauvrissement voire la destruction de ces habitats. La qualité de l'eau oligo-mésotrophe du Grand étang et de l'étang Picard conditionne au même titre cette richesse.

Dépourvus à ce jour d'espèces invasives, les étangs de la RNR doivent faire l'objet d'une attention particulière quant à l'introduction de telles espèces. Les barques de pêcheurs, les vidanges d'étangs situés en amont ainsi que l'introduction de poissons dans les bassins de la pisciculture en provenance d'autres pisciculture représentent des sources potentielles d'introduction.

Les habitats prairiaux du Molinietalia

Afin de préserver ces habitats peu représentés à l'échelle de la RNR (uniquement présents sur la cornée nord du Grand étang), il est essentiel de diminuer les pressions actuelles de pâturage.

Le réseau de mares agricoles situé entre la cornée nord et l'étang de Chaudotte

Le maintien de pratiques agricoles extensives sur ce territoire a permis de préserver un réseau de mare important et fonctionnel reliant l'étang de Chaudotte à la cornée nord du Grand étang. Au-delà des nombreuses espèces patrimoniales inventoriées, la notion de réseau est d'autant plus importante qu'elle s'intègre dans une mosaïque de milieux très diversifiée (forêts, prairies, friches herbacées, étangs).

Afin de préserver cette richesse, il est essentiel de pérenniser sur le long terme ces prairies par des actions de sensibilisation des exploitants/propriétaires ou encore par le biais d'opportunités de maitrise foncière.

Le peuplement d'oiseaux d'eau et paludicoles nicheurs

Lorsque l'ensemble des conditions d'accueil sont réunies, la réussite de la nidification de nombreuses espèces menacées implique une quiétude importante du site. Pour cela, les tournées de surveillance doivent être amplifiées durant ces périodes sensibles et l'accès limité au seul circuit de randonné (création de zones de quiétude intégrale).

En parallèle, la mise en place d'une protection visuelle sur l'ensemble du pont Masson (exemple d'un bardage en bois) pourrait minimiser les impacts du dérangement occasionnés par les visiteurs, tout en offrant un espace d'observation.

La richesse entomologique du site

Le maintien de cette richesse entomologique passe indéniablement par le maintien des habitats visés, et notamment des herbiers à nénuphars, des habitats prairiaux extensifs et des friches herbacées situées en périphérie de l'étang de Chaudotte.

Ainsi, et comme déjà cité ci-dessus, il est essentiel de diminuer dans un premier temps les pressions de pâturage actuelles sur les prairies de la cornée nord. Ces pressions ont cependant démontré des résultats très positifs sur la partie roselière de l'enclos. Les friches herbacées en périphérie de Chaudotte doivent faire l'objet d'une gestion par fauche tardive tournante afin de limiter la colonisation par les ligneux.

Le cortège d'espèces floristiques patrimoniales

Le maintien d'un grand nombre de ces espèces patrimoniales implique la pérennisation des pratiques actuelles de gestion du Domaine du Vieux Moulin. Cependant, la diminution des pressions de pâturage actuelle sur les prairies de la cornée nord est là encore une priorité à court terme.

B.2.2. Maintenir les habitats et les espèces d'intérêt secondaire

La halte migratoire et l'hivernage des oiseaux

Certains secteurs de la RNR nécessitent une attention particulière quant à la quiétude des lieux en période de migration/hivernage. Le dortoir de la Francheville (Grue cendrée et Busard Saint-Martin) doit faire l'objet à ce titre d'une surveillance accrue durant cette période, mais également d'un partenariat étroit avec l'exploitant riverain.

De la fin du mois d'octobre à la fin du mois de novembre, et notamment les weekends, la Fête du poisson organisée sur la digue du Grand étang draine un flux important de visiteurs. Ces flux peuvent atteindre le weekend jusqu'à 500 personnes par jour. Durant cette période, il est essentiel de contrôler et/ou limiter les actions de dérangement occasionnées par ces nombreux visiteurs. L'interdiction d'accès sur les vasières est une priorité. Cependant, la construction d'un nouvel observatoire peut permettre de canaliser ces flux en offrant un lieu adapté d'observation.

La faune batrachologique

Les actions à mener en faveur de la conservation du réseau de mares agricoles en périphérie de l'étang de Chaudotte conditionneront en grande partie le maintien de cette richesse batracologique. Cependant, un entretien de certaines mares doit être mené en parallèle, afin de préserver les importantes populations de Triton crêté et de Rainette verte présentes.

Les prairies communales

L'étendue et la position géographique de ces prairies communales donnent lieu à une continuité écologique entre les milieux forestiers situés au nord et au sud de la réserve et le Grand étang. Ces prairies présentent de ce fait un grand intérêt fonctionnel, notamment pour les ressources alimentaires qu'elles offrent pour de nombreux rapaces, ainsi que pour les populations de Grue cendrée en hivernage ou encore pour le Chat forestier. Il est donc essentiel de maintenir sur le long terme ces milieux ouverts.

Le bail en cours sur les prairies d'Hadonville arrivant à son terme à la fin de l'année 2013, il est important d'anticiper le devenir de ces terres agricoles. Deux options peuvent être envisagées :

- ✓ La location des terres à des exploitants agricoles locaux, sur la base d'un cahier des charges.
- ✓ L'installation d'un jeune agriculteur (sous réserve d'une surface suffisante et de bâtiment disponible), sur la base d'un projet d'installation cohérent au regard des enjeux de la RNR.

Dans tous les cas, la mise en place et la pérennisation de pratiques agricoles plus extensives sont essentielles au maintien de ces habitats.

Les cortèges d'oiseaux nicheurs des milieux forestiers et buissonnants

A ce jour, seules les propriétés forestières du CSL (Second Bouchot/Haie la Caussy) et de l'APF ne bénéficient d'aucune gestion sylvicole. Cette non gestion doit impérativement être pérennisée sur le long terme. La gestion des forêts communales est quant à elle principalement orientée vers la production de bois de chauffage (affouage) et l'exploitation de bois nobles.

Afin d'optimiser les capacités d'accueil de l'avifaune en période de nidification, une quiétude maximale des forêts communales doit être envisagée. Ceci ne peut se faire que par l'arrêt des travaux d'abattage durant cette période. Des adaptations du calendrier d'affouage doivent pour cela être menées en concertation avec les services de l'ONF et la commune. En parallèle, des îlots de vieillissement peuvent être mis en place afin de diversifier la structure des habitats forestiers, notamment au sein de la forêt communale d'Haumont-les-Lachaussée.

Dans le cadre de la révision des plans d'aménagements des forêts communales, les propositions suivantes, établies sur la base d'un partenariat CSL/ONF, ont déjà été soumises au conseil municipal en date du 12/03/2012 :

1. Immobilisation de deux lisières forestières sur la forêt communale d'Haumont (contrat Natura 2000).
2. Evolution spontanée de la parcelle 8A, avec exploitation préalable des épicéas.
3. Interdiction d'exploitation (abattage) du 1er avril au 30 juin. Fendage et débardage possible.

Le conseil municipal a validé ces propositions de gestion, sous condition d'une distribution des affouages au 1er novembre.

L'important réseau de haie implanté sur la réserve représente un intérêt fort pour de nombreux passereaux nicheurs. Les pratiques de gestion actuelles doivent ainsi être maintenues en l'état, à raison d'un entretien triennal. Cependant, l'utilisation d'un lamier doit être systématique au détriment de l'épareuse.

Les friches herbacées thermophiles périphériques à l'étang de Chaudotte

Ces habitats ne sont présents qu'au nord et au sud de l'étang de Chaudotte, et présente un peuplement de lépidoptères original à l'échelle de la RNR, avec notamment plusieurs espèces patrimoniales. Actuellement, aucune gestion régulière n'est en place sur ces terrains communaux. La partie sud est particulièrement colonisée par les ligneux. La mise en place d'une fauche tardive sur la partie nord et d'un gyrobroyage sur la partie sud permettraient de préserver la diversité de ce milieu. Des rotations annuelles pourraient également être menées sur différents secteurs ainsi qu'un contrôle régulier des ligneux.

B.2.3. Renforcer l'intérêt écologique du site

L'ancien milieu ouvert bordant la cornée nord

Ancienne prairie jusqu'au milieu des années 60, la partie Est de la cornée nord devait probablement abriter des habitats semblables aux habitats prairiaux oligo-mésotrophes présents aujourd'hui sur la partie pâturée. Des peupliers furent par la suite plantés sur cette zone. L'abattage de la plantation eu lieu en 2004/2005. Depuis cette date, aucune action de gestion n'a été entreprise, donnant lieu au développement d'une importante friche arbustive.

Afin d'optimiser le potentiel de ce milieu ouvert, un pâturage par les Konik polski peut être conduit. En parallèle, l'ouverture de cette zone au troupeau allégerait les pressions de pâturage actuelles. Une haie devra cependant être conservée le long du chemin afin de maintenir les cortèges d'oiseaux nicheurs et conserver la protection visuelle vis-à-vis de l'étang.

La plantation d'épicéas bordant la D131

Cette plantation fut initiée par le Baron de Wangen au milieu des années soixante. Auparavant, cette pointe s'enfonçant dans le Grand étang était intégralement cultivée, selon un découpage formant six parcelles distinctes. A ce jour, la plantation n'a pas bénéficié de gestion particulière depuis plus de trente ans. Comme toute plantation d'épicéas, le sous-bois se voit profondément perturbé par l'accumulation des aiguilles et l'acidification du sol qu'elle entraine. Le sous-bois est dés lors dépourvu de végétations herbacées, impliquant également une disponibilité alimentaire très faible pour la faune.

Afin de favoriser la restauration d'une végétation caractéristique de ce milieu (chênaie-charmaie-frênaie), un abattage de cette parcelle doit en premier lieu être engagé. Cette restauration pourra ensuite s'appuyer sur l'existence d'une bande boisée d'une largeur de 30m séparant le Grand étang de cette plantation, constituée encore aujourd'hui des essences visées ci-dessus.

Les prairies

A ce jour, l'intérêt de ces milieux ouverts réside essentiellement dans la continuité écologique qu'elles assurent avec les autres milieux avoisinants. En ce qui concerne les habitats, des chargements élevés occasionnent en effet des perturbations importantes.

Afin de renforcer l'intérêt de ces habitats prairiaux, il est essentiel de favoriser la mise en place de pratiques plus extensives sur la base d'un cahier des charges d'exploitation adapté à ces enjeux.

Les bandes refuges de végétation

L'isolement de différentes zones par la mise en place de clôture dans les enclos pâturés de la cornée nord peut permettre la création de bandes refuges pour certaines espèces végétales à floraison tardive, ainsi que pour les espèces animales associées. Ces bandes peuvent constituer à ce titre des zones témoins d'une gestion par fauche tardive.

Le Balbuzard pêcheur

Bien que nicheur exceptionnel en Lorraine, la RNR offre cependant des conditions d'accueil favorables à l'installation d'individus nicheurs (complexe d'étangs piscicoles et de massifs forestiers). Afin de favoriser une implantation potentielle de l'espèce en nidification, la mise en place d'une plateforme pourraient être étudiée.

Remise en eau potentielle du Neuf étang

La présence encore aujourd'hui d'une ancienne digue équipée d'une relique d'un système de vidange témoigne de l'existence en eau du Neuf étang au cours du siècle dernier (début du XXème siècle). L'opportunité d'une remise en eau de cet étang doit être étudiée, au regard de la richesse potentielle des habitats et des espèces présentes à ce jour.

Les chiroptères

Au regard des capacités d'accueil du site pour les chiroptères et de l'ancienneté des données existantes, il serait intéressant de réaliser un inventaire exhaustif des espèces fréquentant la RNR.